

<http://www.snetap-fsu.fr/Nouvelles-mesures-pour-l.html>



Nouvelles mesures pour l'Enseignement Pro à l'EN : quelles conséquences à l'agriculture ?

- Les Dossiers - Pédagogie -
Date de mise en ligne : mardi 8 mars 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

A la fin du mois de janvier 2016, à l'occasion des 30 ans du baccalauréat professionnel, la Ministre de l'Éducation Nationale a présenté ses mesures en faveur de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Un mois après ces annonces nous n'avons aucune information sur la traduction de ces mesures et leurs conséquences dans l'Enseignement agricole

Le 2 mars 2016, à l'occasion d'un débat public sur la réforme de la voie professionnelle au Sénat, Madame Najat Vallaud Belkacem a de nouveau énuméré ses nouvelles dispositions pour la voie professionnelle. De ces intentions nous pouvons retenir :

- des jumelages entre collèges, lycées professionnels et centres de formation d'apprentis,
- une période d'essai, de la rentrée aux vacances de la Toussaint, pendant laquelle l'élève pourra revenir sur son orientation en voie professionnelle,
- une semaine pour préparer les lycéens professionnels à l'arrivée en entreprise et leur inculquer les règles de sécurité et de santé indispensables,
- la création de 330 pôles de stages, adaptés aux bassins d'emploi,
- des journées d'accueil et d'intégration en seconde professionnelle,
- le développement de campus des métiers et des qualifications.

Pour le Snetap-[FSU](#), ces dispositions ne sont pas en mesure de revaloriser l'enseignement professionnel car cette revalorisation passe d'abord par la réintroduction d'un parcours en 4 ans pour redonner du temps aux savoirs généraux et professionnels.

Ces nouvelles mesures sont issues des réflexions menées autour des cinq chantiers sur l'enseignement professionnel lancés par Najat Vallaud Belkacem en début d'année.

A noter que ces propositions s'accompagnent aussi de mesures financières qu'a rappelé la Ministre de l'Education Nationale : création de 1000 postes d'enseignants, création de 500 nouvelles formations consacrées aux métiers de demain et versement d'une indemnité (créée à la rentrée 2015) qui sera portée à 400 euros en 2016.

Malheureusement l'Enseignement agricole, qui était absent de ces réflexions, a été ignoré pour les derniers arbitrages de la Ministre et les mesures financières.

Pourtant on ne peut ignorer que ces décisions du Ministère de l'Éducation Nationale, mises en oeuvre dès la rentrée 2016, auront des répercussions directes et indirectes pour nos élèves, nos formations et nos établissements.

Un mois après les annonces du Ministère Éducation Nationale nous n'avons aucune information sur la traduction de ces mesures et leurs conséquences dans l'Enseignement agricole : des jumelages entre les établissements de l'[EAP](#) et les collèges sont-ils prévus ? l'enseignement agricole annoncera-t-il la possibilité de réorientations avant les vacances de Toussaint ? accéderons-nous aux 330 pôles de stages ?

Alors que les élèves réfléchissent à leur orientation et que les journées portes ouvertes ont débuté dans bon nombre d'établissements, les personnels et les familles attendent des réponses urgentes à ces questions.

Le Snetap-FSU a donc interpellé la [DGER](#) par courrier pour demander des réponses rapides à l'ensemble de ces

questionnements.

Paris, le 8 mars 2016